

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

**Décision du 16 février 2024**

<b>02.2024-17</b>	<b>INFORMATIQUE</b> <b>OBJET : achat d'un copieur par la centrale d'achat « Union Groupement d'Achats Publics » (UGAP)</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le besoin de renouveler le matériel de reprographie du siège,

**Considérant** la nécessité d'acquérir un nouveau copieur auprès de la centrale d'achat « Union Groupement d'Achats Publics » (UGAP), Direction territoriale Centre Ouest, ZAC de la Fleuraye, 5 boulevard Ampère, CS 70013, 44481 CARQUEFOU cedex, qui possède le catalogue et les compétences nécessaires pour répondre à ce besoin,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** d'acquérir auprès de la centrale d'achat « Union Groupement d'Achats Publics » (UGAP), Direction territoriale Centre Ouest, ZAC de la Fleuraye, 5 boulevard Ampère, CS 70013, 44481 CARQUEFOU cedex, un copieur avec les prestations et les fournitures annexes associées composées comme suit :

- Copieur TOSHIBA e-studio 3525AC monopasse
- Comprenant l'agrafage multipositions 50 feuilles
- Meuble magasin grande capacité 2 000 feuilles
- Eway gestion de parc

**ARTICLE 2 :** de signer le contrat de maintenance pour une durée de 5 ans dont le montant dépend du nombre d'impressions effectuées par la collectivité en noir et blanc et couleur.

**ARTICLE 3 :** de signer un bon de commande pour l'acquisition, les prestations et la maintenance pour un montant total minimal de 5 457,86 € HT soit 6 549,43 € TTC et maximal de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »